

FOIRE aux QUESTIONS TRODS TEST ANTIGENIQUE

Qui doit se voir proposer un test et quand ?

La campagne de dépistage est prévue au retour de Congés de la Toussaint dans l'immédiat.
Cf MINSANTE N° 177

En effet pendant cette période (vacances de la Toussaint) les personnels ont pu être plus exposés à des situations à risque (Contacts familiaux , déplacement ;.....).

Les tests antigéniques TROD sont donc proposés après cette période de vacances dans les établissements sans épisodes COVID en cours à :

- Tous les professionnels intervenant dans l'établissement :
 - Tous les Professionnels de sante
 - Professionnels libéraux
 - Personnels non soignants (administratifs, cuisine, ménage=
 - Bénévoles
 - Stagiaires

ou en cas d'épisode covid en cours :

- à tous les professionnels qui étaient en congé durant une période de dépistage massif et qui n'ont donc pu bénéficier de dépistage par RT-PCR.

Dans tous les cas, le test antigénique ne doit pas être pratiqué que sur le public :

- **asymptomatique ;**
- **non contact à risque.**

*Ce test n'est pas obligatoire **mais fortement conseillé et recommandé**. Les résidents et les visiteurs ne sont pas concernés par cette campagne ponctuelle.*

Qui se procure les tests antigéniques ? :

Tous les établissements concernés par la procédure :

- EHPAD ,
- FAM
- MAS
- SSIAD

Dans tous les cas, (épisode COVID en cours ou pas), l'établissement ou le SSIAD (ou SPASSAD) retire ses tests. Il les stocks dans les conditions ci-dessous, pour utilisation ultérieure (les conditions seront précisées ultérieurement).

Quelle conduite à tenir en fonction du résultat ?

Comme les tests RT PCR le test antigéniques enclenchent le contact tracing et l'isolement :

- **Si le résultat est positif :**
 - Isolement immédiat, prise en charge médicale et contact tracing
 - **Pour les professionnels de santé l'avis du HSCP sur les mesures d'éviction du 27 mai 2020 est toujours d'actualité notamment pour les situations exceptionnelles**

Tests et mesures d'éviction pour les professionnels en ES/EMS				
	Mesures initiales			Levée Eviction
	CAT immédiate	Résultat Test	CAT suite résultat du test	
Cas possible (symptomatique)	Eviction* et test RT-PCR	PCR+ Cas confirmé	Maintien éviction	7 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 8ème jour si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h) Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants
		PCR- Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2ème test positif, maintien éviction et levée selon critères <i>supra</i> Si 2ème test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respect strict des mesures hygiène et distanciation physique Si 2ème test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48h après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas possible (symptomatique) immunodéprimé	Eviction* et test RT-PCR	PCR+ Cas confirmé	Maintien éviction	9 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 10ème jour si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h) Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants
		PCR- Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2ème test positif, maintien éviction et levée selon critères <i>supra</i> Si 2ème test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respect strict des mesures hygiène et distanciation physique Si 2ème test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48h après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas confirmé asymptomatique (détecté suite contact-tracing ou dépistage)	Eviction*	PCR+ Cas confirmé	-	7 jours après la date du prélèvement (reprise du travail le 8ème jour) Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants <i>Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste avec renforcement mesures précaution et hygiène</i>
Cas confirmé asymptomatique (détecté suite contact-tracing ou dépistage) immunodéprimé	Eviction*	PCR+ Cas confirmé	-	9 jours après la date du prélèvement (reprise du travail le 10ème jour) Et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants <i>Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste avec renforcement mesures précaution et hygiène</i>
Contact à risque** d'un cas confirmé (cas symptomatique ou non, contact dans le cadre professionnel ou non)	Eviction non systématique	-	-	Si apparition de symptômes, cf. CAT "cas possible" <i>supra</i> Si doute sur possibilité du soignant à respecter mesures barrière dans ES/EMS, éviction selon les mêmes conditions que la population générale Si maintien en poste, autosurveillance symptômes, test RT-PCR entre J5 et J7 du dernier contact (et au maximum à 7 jours du premier contact si celui-ci a persisté) et mesures strictes hygiène et distanciation physique

* Sauf situation exceptionnelle (ex. médecin de garde seul)

** Contact à risque d'infection pour le professionnel de santé au sein de l'ES/EMS :

o Un contact avec un patient porteur du SARS-CoV-2 si le soignant OU le patient ne porte pas de masque à usage médical

o La réalisation sans masque FFP2 de gestes à risque d'aérosolisation (intubation, kinésithérapie respiratoire) à un patient atteint de COVID-19

o Le contact prolongé (plus de 15 mn dans un espace confiné) avec un soignant porteur du SARS-CoV-2 sans masque à usage médical (pendant les pauses principalement).

- **Si le résultat est négatif :**
 - Ne pas confirmer par RT-PCR
 - Importance de poursuivre les mesures barrières et de se faire tester au moindre symptôme compatible avec la Covid 19 par RT PCR

- **Quelles sont les modalités de stockage ?**

cf fiche Abot détaillée ci-joint partie concernant le stockage

Stockage et stabilité

1. Le kit de test doit être conservé à une température comprise entre 2 et 30 ° C. Ne congélez pas le kit ou ses composants.
Remarque : Lorsqu'ils sont conservés au réfrigérateur, tous les composants du kit doivent être portés à température ambiante (15-30° C) pendant au moins 30 minutes avant d'effectuer le test. N'ouvrez pas la pochette tant que les composants ne sont pas à température ambiante.
2. Le flacon de tampon peut être ouvert et refermé pour chaque test. Le bouchon du tampon doit être fermement scellé entre chaque utilisation. Le tampon est stable jusqu'à la date d'expiration s'il est conservé entre 2 et 30 ° C.
3. Effectuez le test immédiatement après avoir retiré le dispositif de test de la pochette en aluminium.
4. N'utilisez pas le kit de test au-delà de sa date d'expiration.
5. La durée de conservation du kit est celle indiquée sur l'emballage extérieur.
6. N'utilisez pas le kit de test si la pochette est endommagée ou si le sceau est brisé.
7. Les échantillons directs sur écouvillon doivent être testés immédiatement après le prélèvement. Si un test immédiat n'est pas possible, l'échantillon sur écouvillon peut être conservé dans un tube d'extraction rempli de tampon d'extraction (300 µl) à température ambiante (15-30° C) jusqu'à deux heures avant le test.

Comment interpréter un test faiblement positif ?

Ce test est à considérer comme positif jusqu'à preuve du contraire

J'ai mon premier cas positif (professionnel ou résident) dans l'établissement ? Que dois-je faire ?

Lors d'un premier cas de covid dans l'établissement: l'ensemble des professionnels et résidents se fait dépister par RT-PCR , avec second dépistage à J7 pour les rendus de PCR négatifs.

L'établissement déclare et renseigne régulièrement VOOZANOO. :
<https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/newrec.php>

Cf : Plan de lutte contre l' épidémie de covid-19 dans les ESMS hébergeant des personnes à risque de forme grave de covid 1901/10/2020

J'ai un cluster dans l'établissement , que faire des tests antigéniques ?

L'Etablissement a normalement bénéficié de plusieurs campagnes de dépistage RT-PCR et les résultats sont suivis avec ARS.

- Le test Antigénique peut être proposé à tous les professionnels qui étaient en congé durant une période de dépistage massif et n'ayant donc pu bénéficier de PCR .

Ce document est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des nouvelles recommandations.